

SECONDE OPINION¹

SUR LE CARACTÈRE RESPONSABLE DES NOTES SOCIALES² DU CHU DE RENNES

Mars 2020

PÉRIMÈTRE

Vigeo Eiris a été mandaté pour délivrer une opinion indépendante (ci-après « Seconde Opinion » ou « SPO ») concernant le degré de prise en compte des impacts et des facteurs de durabilité dans la conception et la gestion de l'émission de Notes Sociales (NSV de droit allemand) (« les Notes ») arrangées par BayernLB au profit du CHU de Rennes (« l'Emetteur » ou le « CHU »).

Notre opinion est établie conformément à la méthodologie exclusive de Vigeo Eiris pour l'évaluation des performances et des risques de responsabilité sociale (facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, « ESG »), et en conformité avec les lignes directrices d'application volontaire des principes applicables aux obligations sociales (*Social Bond Principles* ou « SBP ») de l'International Capital Market Association (« ICMA ») éditées en juin 2018.

Notre revue a porté sur les composantes suivantes :

- 1) **Emetteur** : revue de la gestion des éventuelles controverses ESG liées à l'Emetteur et revue de son implication dans des activités controversées³.
- 2) **Emission** : évaluation des caractéristiques des Notes, y compris de leur cohérence avec les engagements sociaux de l'Emetteur, leur contribution potentielle au développement durable, et leur alignement aux quatre grands principes des SBP 2018.

Nos sources d'information combinent des données provenant (i) d'informations recueillies auprès de sources publiques, de la presse et de parties prenantes, (ii) d'informations exclusives aux bases de données de Vigeo Eiris, et (iii) d'informations fournies par le CHU de Rennes et BayernLB via des documents et des entretiens avec des responsables impliqués dans l'émission des Notes.

Nous avons mené notre *due diligence* du 22 Janvier au 25 Mars 2020. Nous estimons avoir eu accès à tous les documents et personnes que nous avons sollicités. À cette fin, nous déployons des efforts raisonnables pour vérifier l'exactitude de ces données.

OPINION DE VIGEO EIRIS

Vigeo Eiris considère que les Notes arrangées par BayernLB au profit du CHU de Rennes sont alignées aux quatre principes des SBP 2018.

Nous exprimons une assurance raisonnable⁴ (notre plus haut niveau d'assurance) sur les engagements de l'Emetteur et sur la contribution des Notes au développement durable.

1) Emetteur (voir Partie I) :

- ▶ A la date du 18 février 2020, le CHU de Rennes fait face à 1 controverse liée au domaine Clients & Fournisseurs (critère « Relations clients responsables »). La fréquence de la controverse est isolée. La sévérité de son impact sur le CHU et les parties prenantes est considérée comme élevée. Le CHU est considéré non communicatif car il n'a pas communiqué publiquement sur la gestion de cette controverse en raison du respect du secret médical. Cependant, nous considérons que des mesures internes appropriées ont été mises en place.
- ▶ L'Emetteur est impliqué dans 1 des 17 activités controversées analysées par notre méthodologie.

2) Emission (voir Partie II) :

L'Emetteur a décrit les principales caractéristiques des Notes dans sa documentation interne.

¹ Cette opinion doit être entendue comme une "Seconde Opinion" au sens des lignes directrices d'application volontaire des principes applicables aux obligations sociales (*Social Bond Principles* ou « SBP ») éditées en Juin 2018 par l'International Capital Market Association (www.icmagroup.org).

² La « Note sociale » est considérée comme la note potentiellement émise à la discrétion de l'Emetteur. La dénomination " « Note sociale » a été décidée par l'Emetteur : elle n'implique en aucun cas un avis de Vigeo Eiris sur ce terme.

³ Les 17 activités controversées analysées par Vigeo Eiris sont : Alcool, Cannabis, Bien-être animal, Produits chimiques dangereux, Armes à usage civil, Energies fossiles, Charbon, Sables et schistes bitumineux, Jeux d'argent, OGM, Prêts à taux d'intérêt élevé, Armement, Nucléaire, Pornographie, Médecine de la reproduction, Cellules souches embryonnaires humaines, Tabac.

⁴ Les échelles d'opinion de Vigeo Eiris sont détaillées dans la partie « méthodologie », en fin de ce document.

Nous considérons que les Notes envisagées sont cohérentes avec les priorités stratégiques et les engagements de l'Emetteur en matière de développement durable, ainsi qu'avec ses principaux enjeux sectoriels.

Utilisation des fonds

- ▶ Le produit net des Notes servira exclusivement à financer, en tout ou en partie, un projet unique (le "Projet Sélectionné"), à savoir : la construction d'un Centre Chirurgical et Interventionnel (CCI) au CHU de Rennes. Nous considérons que le Projet Sélectionné est clairement défini.
- ▶ Le Projet Sélectionné est destiné à contribuer à deux objectifs sociaux principaux (Accès et qualité des services essentiels de santé et Qualité des conditions de travail). Ces objectifs sont formalisés dans la documentation interne et considérés comme clairement définis et pertinents.
- ▶ Les populations cibles qui bénéficieront du Projet Sélectionné ont été clairement définies, à savoir : la patientèle (habitants de Rennes, habitants de la région pour soins de recours, populations vulnérables cibles des missions d'intérêt général), et les professionnels du CHU de Rennes.
- ▶ Les bénéfices sociaux du Projet Sélectionné sont clairement définis. L'Emetteur s'est engagé à évaluer et, dans la mesure du possible, à quantifier les bénéfices sociaux attendus des Notes émises. Un axe d'amélioration consiste à définir ex ante des bénéfices sociaux quantifiés pour le Projet Sélectionné.
- ▶ Le Projet Sélectionné est de nature à contribuer à deux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies : ODD 3. Bonne santé et bien-être, et ODD 4. Education de qualité.
- ▶ L'Emetteur a communiqué de manière transparente que la part estimée de dépenses refinancées par ces Notes sera égale à 0% (financement uniquement de nouvelles dépenses i.e. postérieures à l'émission).

Processus de sélection et d'évaluation des projets

- ▶ La gouvernance et le processus de décision et d'évaluation du Projet Sélectionné sont formalisés dans la documentation interne. Nous considérons que le processus est raisonnablement structuré, transparent et pertinent.
- ▶ Le processus de sélection repose sur des critères d'éligibilité explicites (sélection) et pertinents par rapport aux objectifs sociaux définis pour le Projet Sélectionné.
- ▶ L'identification et la gestion des risques environnementaux et sociaux matériels associés au Projet Sélectionné sont probantes.

Gestion des fonds

- ▶ Les règles de gestion des fonds sont clairement définies et vérifiées. Nous considérons qu'elles permettent un processus d'allocation documenté et transparent.

Reporting

- ▶ Les engagements et dispositifs de reporting paraissent probants, couvrant l'allocation des fonds et les bénéfices sociaux attendus du Projet Sélectionné.

L'Emetteur s'est engagé à ce que ses Notes fassent l'objet de revues externes :

- Avis d'experts « de seconde opinion » : la présente SPO réalisée par Vigeo Eiris, couvrant toutes les caractéristiques des Notes, sur la base de l'évaluation et des engagements pré-émission, qui sera accessible sur le site internet de l'Emetteur⁵, dès réception de ce dernier.
- Une vérification annuelle : un rapport d'assurance effectué par un tiers indépendant couvrant (i) la gestion des fonds (contrôle des méthodes internes de fléchage et d'allocation des fonds) et (ii) les données de reporting sur les impacts sociaux du Projet, annuellement et jusqu'à l'allocation complète des fonds.

La présente Seconde Opinion est valide pour les Notes arrangées par BayernLB au profit du CHU de Rennes au regard des SBP 2018. Cette Seconde Opinion est basée sur les informations fournies par l'Emetteur et BayernLB, évaluées selon notre méthodologie d'évaluation et les lignes directrices volontaires SBP (juin 2018). Le CHU de Rennes reconnaît qu'en cas de changement de ces normes et des pratiques et attentes du marché, VIGEO EIRIS exclura toute responsabilité concernant l'utilisation de la Seconde Opinion et sa conformité aux normes, pratiques et attentes du marché en vigueur.

Paris, le 25 Mars 2020,

Project team

Mohana Mc Gartland
Sustainability Consultant
Project Manager

Muriel Caton
Supervisor

Rebecca Smith
Sustainability Consultant

For more information, contact:

Sustainable Finance Team
VESustainablefinance@vigeo-
eiris.com

Disclaimer

Transparence sur la relation entre Vigeo Eiris et l'Emetteur : Vigeo Eiris a réalisé deux missions pour le CHU de Rennes (Avril 2016 et Octobre 2017). Aucune relation (financière ou autre) n'existe entre Vigeo Eiris et l'Emetteur.

La présente opinion vise à rendre compte de l'évaluation du caractère responsable des Notes envisagées par l'Emetteur et BayernLB. Il est établi sur la base des informations portées à la connaissance de Vigeo Eiris par l'Emetteur. L'exactitude, l'exhaustivité et la fiabilité des informations collectées sont la responsabilité de l'Emetteur. L'Emetteur est seul responsable de l'effectivité de ses engagements tels qu'ils ressortent de ses politiques, de leur déploiement et de leur suivi. La délivrance de cette opinion ne signifie pas que Vigeo Eiris certifie la tangibilité, l'excellence ou l'irréversibilité des impacts des entreprises et projets refinancés par ces Notes. L'opinion fournie par Vigeo Eiris ne concerne ni la performance financière des Notes ni ne constitue une assurance sur l'utilisation effective des fonds telle que définie dans la section « Utilisation des fonds ». Vigeo Eiris ne pourra être tenu responsable des conséquences de l'utilisation ou de l'inutilisation par des tierces parties de cette opinion que ce soit pour une prise de décision d'investissement ou tout autre type de transaction commerciale. L'opinion fournie par Vigeo Eiris ne concerne pas la solvabilité de l'Emetteur ni des Notes ou ses capacités financières et ne saurait en aucun cas être invoquée ou utilisée dans le cadre d'un contentieux ou d'un mécanisme de règlement d'un différend commercial.

L'Emetteur reconnaît et accepte que Vigeo Eiris se réserve le droit de publier la version finale de l'opinion sur le site web de Vigeo Eiris et sur les documents de support de communication interne et externe de Vigeo Eiris.

⁵ <https://www.chu-rennes.fr/>

RESULTATS DETAILLES

Partie I. EMETTEUR

Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Rennes est un établissement public de santé, d'une capacité de 1854 lits et places implantés sur quatre sites hospitaliers répartis sur l'agglomération Rennaise. L'ensemble représente un patrimoine immobilier d'environ 315 000 m². Le CHU de Rennes est le 1^{er} employeur de Bretagne, avec 9155 professionnels. Le CHU offre à la fois les services d'un hôpital de proximité, assurant une offre de soins pour tous, et un hôpital de recours et de référence, aux travers de ses activités de recherche et d'enseignement, à vocation régionale et extrarégionale.

Niveau de performance ESG

L'Emetteur a pour objectif de s'engager dans une démarche d'évaluation de sa performance ESG par Vigeo Eiris au cours de l'année 2020. Le cas échéant il s'engage à communiquer publiquement sur ses résultats.

Controverses ESG liées à l'Emetteur

A ce jour, le CHU de Rennes fait face à 1 controverse ESG relative à un des six domaines que nous analysons :

- Domaine Clients & Fournisseurs : critère « Relations clients responsables »

Fréquence : La controverse est considérée comme isolée, en ligne avec la moyenne du secteur.

Sévérité : La sévérité de son impact sur le CHU et les parties prenantes est considérée comme élevée, en ligne avec la moyenne du secteur.

Réactivité : Le CHU est considéré non communicatif car il n'a pas communiqué publiquement sur la gestion de cette controverse en raison du respect du secret médical. Cependant, nous considérons que des mesures internes appropriées ont été mises en place.

Implication dans des activités controversées

La recherche sur les activités controversées permet d'examiner les entreprises afin d'identifier les activités commerciales qui sont soumises à des croyances philosophiques ou morales, à la demande de certains investisseurs. Ces informations ne suggèrent aucune approbation ou désapprobation de la part de Vigeo Eiris quant à leur contenu et n'ont aucun impact sur cette opinion.

Le CHU de Rennes est impliqué dans 1 des 17 activités controversées analysées par notre méthodologie :

- Implication majeure en médecine de la reproduction : le CHU de Rennes propose des services de planning familial et dispose d'un centre d'Intervention Volontaire de Grossesse (IVG). A noter que ceci est une obligation des Etablissements Publics de Santé dans le cadre de la loi française.

Le CHU de Rennes n'est manifestement impliqué dans aucune des 16 autres activités controversées analysées par notre méthodologie : Alcool, Cannabis, Bien-être animal, Produits chimiques dangereux, Armes à usage civil, Energies fossiles, Charbon, Sables et schistes bitumineux, Jeux d'argent, OGM, Prêts à taux d'intérêt élevé, Armement, Nucléaire, Pornographie, Cellules souches embryonnaires humaines, Tabac.

Partie I. EMISSION

Cohérence des Notes

Contexte : La santé est un enjeu important du développement durable. Les établissements de santé ont un rôle clé à jouer dans l'amélioration des services de santé et peuvent promouvoir différentes initiatives afin notamment : (i) d'améliorer l'accessibilité à leurs services pour les populations vulnérables pour garantir le droit à la santé à tous; (ii) de travailler pour le transfert de connaissances et de savoir-faire pour développer les systèmes de santé locaux (notamment à l'étranger); (iii) d'accueillir des projets de recherche médicale, de recherche et de développement de nouveaux produits ou encore de formation de la prochaine génération de professionnels de santé.

Fournir des soins de qualité et assurer la sécurité des patients sont des questions fondamentales pour les hôpitaux. Dans un secteur confronté à une pénurie croissante de personnel, assurer de bonnes conditions de travail, ainsi qu'attirer, retenir et maintenir à jour les talents est crucial, afin de préserver la qualité et la diversité des services proposés par ces établissements.

L'intégration des questions environnementales dans les activités des hôpitaux est un enjeu clef, pour la réduction de la consommation d'énergie et les émissions de CO2 provenant de la consommation énergétique des bâtiments. Une politique environnementale responsable pour les établissements de soin suppose également une stratégie de gestion des déchets visant à limiter leur production à la source et à garantir leur tri.

Nous considérons que les Notes envisagées sont cohérentes avec les priorités stratégiques et les engagements de l'Emetteur en matière de développement durable, ainsi qu'avec ses principaux enjeux sectoriels.

Le CHU de Rennes semble reconnaître son rôle dans la recherche de solutions afin que le secteur de la santé soit plus durable. Le CHU a développé une stratégie d'amélioration de son offre de soin, des conditions de travail des employés, du parcours patient, ainsi que de l'impact environnemental de son fonctionnement. Il a notamment mis en place les stratégies et mesures suivantes :

- Le Programme Pluriannuel d'Investissement, pour la période 2020-2024, est dédié en majorité au plan de reconstruction du CHU de Rennes. Il inclut également un investissement plus élevé pour les équipements biomédicaux, afin de permettre l'acquisition de nouveaux équipements nécessaires au développement de nouvelles activités ;
- L'obtention de la certification ISO 9001 de la Direction de la Recherche et de l'Innovation du CHU pour ses activités de promotion et de coordination de la recherche ;
- Le renforcement de la Politique de qualité de vie au travail, engagée en 2017. La Commission de Vie Hospitalière (CVH) et la Commission Médicale d'Etablissement (CME) participent à la politique sociale et à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

La stratégie de développement durable du CHU de Rennes est reflétée dans le projet de reconstruction du site de Pontchaillou, à travers des objectifs tels que :

- Le regroupement des activités et fonctions principales sur un site, améliorant ainsi le parcours des patients, réduisant les temps de transports nécessaires au personnel et à l'acheminement de matériels, et permettant plus de collaboration entre les unités de recherches ;
- Le développement et la mise en œuvre du projet médical et de soins, pour répondre aux missions d'hôpital de proximité, de recours et de référence régional et extrarégional ;
- Répondre aux enjeux de recherche et d'innovation, avec par exemple des espaces intégrés et plateformes communes avec les centres de recherche et d'enseignements (Université Rennes 1, L'Ecole des Hautes études en santé publique (EHESP) et le campus de Villejean) ;
- Une démarche environnementale et éco-responsable pour le projet du futur CHU notamment pour les étapes de construction des bâtiments, en termes entre autres d'efficacité énergétique, de contrôle de la pollution et de gestion des déchets.

En émettant des Notes Sociales destinées à financer la construction du nouveau Centre Chirurgical et Interventionnel (CCI) du CHU, l'Emetteur s'inscrit en cohérence avec sa stratégie et ses engagements, et aborde les principaux enjeux du secteur en termes de développement durable.

Utilisation des fonds

Le produit net des Notes servira exclusivement à financer, en tout ou en partie, un projet unique (le "Projet Sélectionné"), à savoir : la construction d'un Centre Chirurgical et Interventionnel (CCI) au CHU de Rennes. Nous considérons que le Projet Sélectionné est clairement défini.

Le Projet Sélectionné est destiné à contribuer à deux objectifs sociaux principaux (Accès et qualité des services essentiels de santé et Qualité des conditions de travail). Ces objectifs sont formalisés dans la documentation interne et considérés comme clairement définis et pertinents.



Les populations cibles qui bénéficieront du Projet Sélectionné ont été clairement définies, à savoir : la patientèle (habitants de Rennes, habitants de la région pour soins de recours, populations vulnérables cibles des missions d'intérêt général), et les professionnels du CHU de Rennes.

Les bénéfices sociaux du Projet Sélectionné sont clairement définis. L'Emetteur s'est engagé à évaluer et, dans la mesure du possible, à quantifier les bénéfices sociaux attendus des Notes émises. Un axe d'amélioration consiste à définir ex ante des bénéfices sociaux quantifiés pour le Projet Sélectionné.

L'Emetteur a communiqué de manière transparente que la part estimée de dépenses refinancées par ces Notes sera égale à 0% (financement uniquement de nouvelles dépenses i.e. postérieures à l'émission).

Projet Sélectionné	Définition	Principaux objectifs et bénéfices sociaux attendus	Analyse de Vigeo Eiris
Construction d'un Centre Chirurgical et Interventionnel (CCI) au CHU de Rennes	<p>Projet de reconstruction du site de Pontchaillou :</p> <ul style="list-style-type: none"> Démolition de bâtiments obsolètes existants Construction d'un Centre Chirurgical et Interventionnel (CCI) intégrant les activités de blocs opératoires, de soins critiques et d'hospitalisations de chirurgie. <p>Populations cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> La patientèle (habitants de Rennes, habitants de la région pour soins de recours, populations vulnérables cibles des missions d'intérêt général), Les professionnels du CHU de Rennes. 	<p>Accès et qualité des services essentiels de santé</p> <p><i>Amélioration de la qualité de la prise en charge des patients</i></p> <p><i>Augmentation du nombre d'interventions chirurgicales</i></p> <p><i>Amélioration de la satisfaction des patients et de leur famille</i></p> <p><i>Rationalisation des déplacements au sein du site</i></p> <p>Qualité des conditions de travail</p> <p><i>Amélioration des conditions de travail des professionnels de santé</i></p> <p><i>Création de liens entre le CHU et les universités à proximité</i></p>	<p>La définition du Projet est claire.</p> <p>Les objectifs sociaux sont clairement définis et pertinents.</p> <p>Les bénéfices sociaux attendus sont clairement définis et pertinents.</p> <p>Les populations cibles sont clairement définies.</p>

Le Projet Sélectionné est de nature à contribuer à deux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies : ODD 3. Bonne santé et bien-être, et ODD 4. Education de qualité.

Projet Sélectionné	ODD identifiés	Cibles des ODD
Construction d'un Centre Chirurgical et Interventionnel (CCI) au CHU de Rennes	 <p>3 Good Health and Well-Being</p> <p>ODD 3. Bonne santé et bien-être : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.</p>	Les Notes contribuent de manière générale à l'ODD 3.
	 <p>4 Quality Education</p> <p>ODD 4 : Education de qualité : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.</p>	Les Notes contribuent de manière générale à l'ODD 4.

Processus de sélection et d'évaluation des projets

La gouvernance et le processus de décision et d'évaluation du Projet Sélectionné sont formalisés dans la documentation interne. Nous considérons que le processus est raisonnablement structuré, transparent et pertinent.

Compte tenu des spécificités du cadre de financement, il n'y a pas de processus d'évaluation et de sélection de "Projets Eligibles". Néanmoins, le processus de décision de financement du Projet Sélectionné a été défini dans la documentation interne transmise lors de notre évaluation.

Nous considérons que le processus est structuré et clairement défini.

Le processus est fondé sur des expertises internes et externes pertinentes, avec des rôles et des responsabilités bien définis.

- Le Projet Sélectionné, la construction du Centre Chirurgical et Interventionnel (CCI), est la première opération du projet de reconstruction du CHU de Rennes. Le Projet Sélectionné a fait l'objet d'un marché de conception-réalisation organisé sous la forme d'un dialogue compétitif, dont la procédure est détaillée dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP). Un jury décide de l'issue de ce dialogue compétitif. Sa composition inclut des expertises internes et externes pertinentes, à la fois du CHU de Rennes et des personnalités externes. Il y a également une commission technique pour piloter le dialogue compétitif et préparer les séances du Jury.
- La procédure de ce dialogue compétitif est définie par le cahier des charges du CCI. Ce cahier des charges est le fruit d'un Schéma Directeur Immobilier (SDI)⁶, qui définit les différentes étapes de la réalisation du projet de reconstruction du CHU, et les conditions de sa mise en œuvre.

L'élaboration du SDI a été faite par :

- Une Equipe projet : pilotée par un trinôme (Directeur Adjoint chargé de mission, représentant médical - chef de pôle, représentant de la Direction des Soins), qui assure le lien avec les différents acteurs internes et externes concernés (pôles cliniques et médico-techniques, directions fonctionnelles, services de la Ville / Métropole, etc.)
- 7 groupes de travail thématiques pluridisciplinaires et pluriprofessionnels, formés sur appel à candidature auprès des professionnels du CHU, pour contribuer aux réflexions sur les organisations (« schémas fonctionnels ») du nouveau CHU. Les thématiques traitées par ces groupes sont : fonctions ambulatoires, hébergements, plateau technique, circuit non programmé, logistiques médico-techniques et hôtelières, campus hospitalo-universitaire, hôpital dans la ville.
- Un comité mixte représentant des « usagers - professionnels » du CHU et mis en place depuis 2016 (20 professionnels et 20 représentants des usagers ou d'associations), pour travailler sur la thématique de l'environnement et celle du développement de l'hôtel hospitalier. Les associations d'usagers du CHU sont représentées au sein de la gouvernance hospitalière.
- Des présentations ont été organisées auprès des instances internes du CHU (Conseil de Surveillance, Commission Médicale d'Etablissement, Comité Technique d'Etablissement, et Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques) tout au long du processus d'élaboration du SDI.
- Un comité de concertation a été institué et consulté à chaque étape du projet intégrant les différents partenaires institutionnels en interface avec le CHU (partenariats, aspects urbanistiques, aspects universitaires, etc.). Au total plus de 500 personnes, parties prenantes du projet, ont participé à l'élaboration du SDI.

La traçabilité des décisions semble assurée tout au long du processus, à travers des comptes-rendus qui sont rédigés pour chaque phase du processus de décision.

Le processus de sélection repose sur des critères d'éligibilité explicites (sélection) et pertinents par rapport aux objectifs sociaux définis pour le Projet Sélectionné.

- Les critères de sélection sont basés sur la définition du « Projet Sélectionné » tel que décrit dans la section « Utilisation des Fonds » de cette SPO.

⁶ Le SDI est un outil prospectif qui permet d'intégrer la problématique immobilière à la stratégie du CHU.

L'identification et la gestion des risques environnementaux et sociaux matériels associés au Projet Sélectionné sont probantes.

Les principaux risques environnementaux et sociaux associés au Projet Sélectionné sont couverts par le Préprogramme environnement, la Notice Environnementale, la Charte Chantier Vert, et l'Etude d'Impact Environnemental.

L'Etude d'Impact Environnemental (EIE) couvre tous les risques environnementaux identifiés comme matériels pour ce Projet. De plus, dans les cas où l'incidence est considérée négative, l'EIE propose des mesures de réduction, d'évitement, de compensation, ou d'accompagnement.

La Charte Chantier Vert répertorie l'ensemble des impacts prévisibles (dont les impacts mentionnés ci-dessous) et identifie les actions et mesures pour gérer et limiter ces impacts. La Charte définit les intervenants de la qualité environnementale : l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage « AMO Responsable environnement », le Responsable Environnement Principal (REP), et le Référent Environnement d'Entreprise (REE) (pour chaque entreprise intervenant sur l'opération). Le REP est responsable de la mise en œuvre des stratégies environnementales liées à la construction, ainsi que des actions correctives. En cas de non-respect de la charte, des actions correctives et des pénalités sont détaillées.

Risques environnementaux

- **Gestion de l'environnement et écoconstruction** (probant) : Pour l'opération de construction du CCI et dans le cadre de la démarche HQE "Etablissements de santé, version 2008", un Système de Management Responsable (SMR) a été mis en place. La mise en place du SMR permet d'atteindre les exigences de performance environnementale fixées en amont par le Maître d'Ouvrage pour cette opération. A noter que bien que le CHU ne souhaite pas s'engager dans des procédures de certifications environnementales telles que HQE, BREEAM, LEED etc., il s'appuie sur certains de leurs critères et objectifs.
- **Protection de la biodiversité** (avancé) : la « Relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement immédiat » est une cible du Préprogramme Environnement, avec comme critère à atteindre le niveau « très performant » selon le référentiel HQE. De plus, les enjeux liés à la protection de la biodiversité sont identifiés et couverts par l'Etude d'Impact Environnemental conduite par le CHU dans le cadre du projet de reconstruction. Une étude de la biodiversité sur le site par un écologue sera réalisée dans le cadre du Préprogramme environnement et des aménagements paysagers favorisant l'intégration de la biodiversité sont prévus dans le cadre du programme d'urbanisation.
- **Maîtrise des consommations d'énergie et efficacité énergétique** (avancé) : Le projet est soumis à l'arrêté du 10 avril 2017 relatif aux constructions à énergie positive et à haute performance environnementale⁷. A ce titre, le cahier des charges fixe un « niveau énergie à 3 »⁸ impliquant un objectif de consommation RT2012 -40%. Le Préprogramme environnement couvre ainsi la gestion de l'énergie, et cible le niveau « très performant ». L'EIE couvre également la gestion de l'énergie avec l'identification de mesures d'évitement et de réduction. La Charte Chantier Vert définit des mesures de réduction de la consommation d'énergie sur le chantier, notamment un bilan mensuel des consommations par le Responsable Environnement Principal. Un dispositif de suivi et de contrôle de la consommation d'énergie liée au fonctionnement du CCI est également prévu, et intégré au pilotage comptable et financier des activités de soins du CCI, avec notamment des compteurs dédiés à chacune des activités.
- **Maîtrise et réduction des émissions de gaz à effet de serre** (probant) : Au sujet du bilan carbone, l'arrêté mentionné ci-dessus fixe les seuils d'émission de gaz à effet de serre à respecter (niveau carbone 1)⁹. Le CHU souhaite aller plus loin et vise un niveau carbone 2, avec des seuils d'émission de gaz à effet de serre plus stricts, comme mentionné dans le Préprogramme environnement. D'autre part, le cahier des charges fixe un recours aux énergies renouvelables à hauteur de 40 kWh/m². Le maître d'œuvre produira une étude sur les énergies renouvelables présentant les avantages/inconvénients des diverses solutions ainsi que les coûts d'investissement et les impacts sur les émissions de gaz à effet de serre. Ce sujet est également traité dans la Charte Chantier Vert, qui exige un suivi des émissions de CO₂ liées au chantier et au transport.
- **Gestion des déchets au sein du nouveau bâtiment** (probant) : La gestion des déchets d'activité est une des cibles du Préprogramme Environnement, avec un niveau « très performant » à atteindre selon le référentiel HQE. Des procédures internes de tri à la source et de gestion des déchets existent déjà au sein du CHU, et doivent être intégrées par les concepteurs du projet de reconstruction du CCI. Des études sont attendues par le CHU sur les sujets suivants : diagramme de la gestion des déchets par type de déchets, plans des flux des divers types de déchets, étude spécifique sur le traitement des déchets biomédicaux.

⁷ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034438677&categorieLien=id>

⁸ Le niveau « Énergie 3 » constitue un effort supplémentaire par rapport aux précédents niveaux. Son atteinte nécessitera un effort en termes d'efficacité énergétique du bâti et des systèmes et un recours significatif aux énergies renouvelables, qu'il s'agisse de chaleur ou d'électricité renouvelable

⁹ <http://www.batiment-energiecarbone.fr/IMG/pdf/referentiel-energie-carbone-niveau-de-performance-2016-10.pdf>

Le CHU de Rennes a également mis en place une stratégie et des mesures de réduction des déchets du CCI à la source, à travers la création d'une nouvelle plateforme logistique dans le cadre du plan de reconstruction du CHU, permettant de réduire les emballages des approvisionnements, ainsi qu'un plan d'action présenté à la Commission Médicale d'Établissement (CME).

- **Gestion des déchets de chantier** (avancé) : Le plan de phasage et méthodologie de chantier du CHU précise qu'un Schéma d'Organisation de Gestion des Déchets (SOGED) sera élaboré, incluant les engagements en termes de gestion des déchets et sera mis à jour tout au long du chantier. Le Préprogramme environnement définit également une stratégie de réduction des déchets de chantier à la source. Selon la « Charte Chantier Vert », au moins 60% de la masse totale des déchets générés doivent être valorisés. Le Responsable Environnement chantier est en charge du suivi et de la traçabilité de l'ensemble des déchets évacués. Le suivi est également assuré par la collecte des bordereaux de suivi de déchets et la tenue d'un registre des déchets, conformément à la réglementation. Le nettoyage et la propreté du chantier sont monitorés par le CHU de Rennes, avec la possibilité de faire appel éventuel à un prestataire extérieur.
- **Gestion de fin de vie des infrastructures** (limité) : Le Préprogramme environnement fait mention de l'importance d'une analyse de cycle de vie (ACV) des bâtiments pour considérer la performance du bâtiment sur toute sa durée de vie, dont la phase de déconstruction. Une étude Analyse du Cycle de Vie (ACV) a été menée dans le cadre du marché de conception-réalisation. Cependant, nous n'avons pas de visibilité sur la prise en compte des résultats de l'analyse.
- **Prévention et contrôle des pollutions locales (bruit, vibrations, poussières)** (avancé) : Être un « chantier à faible impact environnemental » est une des cibles du Préprogramme environnement, visant le niveau « très performant ». Le CHU a mis en place une charte chantier contractuelle, qui précise l'ensemble des exigences : réduction des nuisances (acoustique, lumineuse, vibrations, trafic...) et pollutions (qualité de l'air, de l'eau, des sols etc.). Un « Responsable Chantier à Faibles Nuisances » ou responsable « chantier vert » sera présent pendant toute la durée de l'opération. Il sera aussi désigné un « Responsable Bruit » joignable durant les horaires d'ouverture du chantier, et un « Homme Traffic » responsable des plannings de rotation et des approvisionnements, comme mesure de réponse aux risques de flux. De plus, le service de bactériologie – hygiène hospitalière du CHU est chargé du pilotage des nuisances et des risques induits par les activités du CHU, afin de limiter les impacts des activités sur les patients et sur les riverains (qualité de l'eau, effluents, bruit etc.).

Risques sociaux

- **Respect des droits humains fondamentaux et des droits du travail** (probant) : Le Projet Sélectionné fait l'objet d'un marché de conception-réalisation (sujet au droit français), et est soumis au respect des droits humains fondamentaux et droits du travail associés. Le marché a été passé dans le cadre du Code de la commande publique. Le CCAP (cahier des clauses administratives particulières) rassemble l'ensemble des dispositions administratives du marché public, et s'inscrit dans le respect des dispositions relatives au droit du travail en France.
- **Améliorer la santé et de la sécurité des travailleurs** (probant) : Le CHU fait appel à un Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), prestataire externe qui va s'assurer que les règles de santé et sécurité soient respectées de l'ensemble des intervenants. Le CCAP précise les pénalités en cas d'inobservation. La politique de prévention et production en sécurité est détaillée dans la Note de méthodologie du chantier, qui inclut une démarche d'amélioration continue à travers notamment les remontées d'informations du terrain et retours d'expérience.
- **Santé et sécurité des usagers et des tiers** (probant) : Des mesures de sécurité visant les riverains et les usagers pendant la phase de travaux sont détaillées dans la Charte Chantier Vert. De plus, le Préprogramme environnement propose l'accompagnement d'un AMO responsable environnement, notamment responsable du contrôle et du respect de la réglementation en vigueur et des arrêtés préfectoraux relatifs à l'opération, par les entreprises attributaires des marchés de travaux.
- **Engagements en faveur de l'information et de la consultation des parties prenantes** (probant) : Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme, le CHU de Rennes met en place une phase de concertation publique du 16 mars au 13 avril 2020, dans le cadre fixé par le Comité national du Débat Public (CNDP). Au sein de la Direction de la qualité et des relations avec les usagers du CHU, la Commission des usagers peut être saisie pour recueillir les plaintes et griefs des usagers et des riverains, incluant une possibilité de médiation, et en dernier recours la possibilité de se tourner vers le tribunal administratif.

Gestion des fonds

Les règles de gestion des fonds sont clairement définies et vérifiées. Nous considérons qu'elles permettent un processus d'allocation documenté et transparent.

Les règles pour l'allocation et la gestion des fonds sont clairement définies :

- Le produit net des Notes sera versé sur le compte unique du CHU géré par le Trésor Public, dans le respect des règles de la comptabilité publique.
- Les décaissements effectués par le Trésor Public pour les dépenses du CHU se font sur facture et en fonction de l'état d'avancement des travaux.
- La durée maximale des travaux prévue est de 36 mois maximum, par conséquent l'Emetteur s'engage à allouer les fonds au Projet Sélectionné dans un délai de 36 mois au maximum.
- Les fonds non alloués seront conservés par le Trésor Public conformément à sa stratégie habituelle d'investissement de trésorerie.
- En cas de retard ou de report du projet ou de dépenses, l'Emetteur s'engage à réallouer les fonds sous 24 mois, en ligne avec les bonnes pratiques de marché. Dans le cas de circonstances exceptionnelles qui entrainerait l'arrêt du projet, les fonds seraient réalloués sur un projet présentant strictement les mêmes critères tels que validés par le COPERMO¹⁰.

La traçabilité et la vérification de la méthode de suivi et de l'affectation des fonds sont assurées tout au long du processus :

- La Direction des travaux du CHU et la Direction des finances sont responsables du suivi des dépenses et de l'allocation des fonds. En cas d'écart, un système de blocage est mis en place.
- La vérification interne de l'allocation des fonds est assurée par 2 niveaux de contrôle, dans le respect des règles relatives aux finances publiques de séparation entre ordonnateur et comptable :
 - L'ordonnateur (la Direction des finances du CHU) effectue un premier niveau de contrôle de l'allocation des fonds ;
 - La Trésorerie Publique réalise un second niveau de contrôle pour le décaissement correspondant.
- La vérification externe de l'allocation des fonds sera assurée dans le cadre de la revue du projet d'investissement du COPERMO ainsi que dans le cadre du programme de contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.

Reporting

Les engagements et dispositifs de reporting paraissent probants, couvrant l'allocation des fonds et les bénéfices sociaux attendus du Projet Sélectionné.

Le processus de suivi, collecte de données, de consolidation et de reporting est défini par l'Emetteur dans la documentation interne.

Le processus est structuré et basé sur une expertise interne pertinente :

- L'équipe de contrôle de gestion et le conducteur d'opération sont en charge de la collecte et de la consolidation des données sur le suivi des travaux, les dépenses et l'allocation des fonds.
- La Direction des finances du CHU coordonne et centralise la collecte des données relatives aux bénéfices sociaux, provenant des différents services du CHU.
- La Direction des finances est en charge d'agrèger et de valider les données financières et extra-financières (tels que les données relatives aux impacts sociaux) et de publier les rapports en collaboration avec le Département Communication.

Tous les reporting mentionnés seront soumis à une vérification interne et externe.

Pour la vérification interne, le reporting est présenté pour validation aux instances de la gouvernance du CHU, le Directoire et le Conseil de Surveillance.

¹⁰ Ces critères sont : nombre de salles d'intervention, nombre de lits d'hospitalisation conventionnelle, nombre de places de l'unité ambulatoire.

Pour la vérification externe :

- Le projet, son avancement et son financement feront l'objet d'une vérification annuelle dans le cadre de la revue de projet d'investissement du COPERMO pendant toute la phase construction et dans le cadre du programme de contrôle de la Chambre Régionale des Comptes jusqu'à l'allocation complète des fonds.
- Une fois le bâtiment mis en service, l'Agence Régionale de Santé conduira une revue annuelle dans le cadre du dialogue de gestion avec le CHU ;

L'Emetteur s'engage à produire trois types de reporting relatifs au Projet Sélectionné :

- Un reporting mensuel interne pour la Direction Générale, portant sur les aspects financiers et sociaux, et le suivi des travaux, jusqu'à l'allocation des fonds ;
- Un reporting semestriel public, portant sur l'état d'avancement des travaux et l'allocation des fonds, jusqu'à l'allocation complète des fonds ;
- Un reporting annuel public destiné au Noteholders, portant sur les indicateurs financiers et sociaux, jusqu'à maturité des Notes.

L'Emetteur s'engage à reporter sur les indicateurs suivants :

- Allocation des fonds : les indicateurs de reporting sélectionnés semblent pertinents :

Indicateurs de reporting
<ul style="list-style-type: none"> - Une liste des types de dépenses financés par les Notes - Le degré d'avancement du projet - Le pourcentage des fonds alloués vs. non-alloués - Le type et le montant du placement temporaire des fonds non alloués (si existants)

Un axe d'amélioration consiste à communiquer sur la part de cofinancement du coût total du Project Sélectionné (i.e. le montant et la part des fonds autres que ceux des Notes, utilisés pour financer le coût total)

- Bénéfices sociaux : les indicateurs de reporting sélectionnés semblent pertinents :

Projet Sélectionné	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impact
Construction d'un Centre Chirurgical et Interventionnel (CCI) au CHU de Rennes	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'interventions chirurgicales réalisées au sein du CCI - Qualité de la prise en charge au sein du CCI (en lien avec la certification Haute Autorité de santé ¹¹) : mesure de la performance des blocs – taux d'utilisation (%), respect des plages de programmation, taux de débordement (%) - Nombre total de personnes soignées dans le nouveau CCI (par an) - Déplacements évités avec les services regroupés de l'hôpital sud (en km) 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution annuelle des parts de marché (taux du CCI sur la zone de recrutement du CHU) (%) - Evolution annuelle du nombre de patients pris en charge par les services au sein du CCI (%) - Evolution annuelle de la satisfaction des patients (%) - Evolution annuelle de la satisfaction de la qualité de vie au travail des professionnels de santé (%) - Evolution du taux d'absentéisme des professionnels de santé (%) - Evolution de la prise en charge ambulatoire (%) (Nb séjour de l'Hôpital de Jour / an pour le CCI) - Evolution annuelle du nombre d'internes accueillis par semestre au CHU en lien avec la construction du CCI (%)

¹¹ https://www.has-sante.fr/jcms/c_411173/fr/comprendre-la-certification-des-etablissements-de-sante

Un axe d'amélioration consiste, dans le cas de co-financement, à s'engager à reporter les bénéfices sociaux au pro rata de la contribution des Notes au coût total du CCI.

L'Emetteur s'engage à ce que la méthodologie et les hypothèses de calcul des indicateurs figurent dans le reporting annuel de l'Emetteur, publié sur son site internet.

Un axe d'amélioration consiste à communiquer, à minima aux investisseurs, en cas de développements significatifs relatifs aux Notes et/ou au Projet Sélectionné, y compris en cas de controverses ESG ou de modification du projet.

METHODOLOGIE

Vigeo Eiris considère comme indissociables et complémentaires les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance dans l'évaluation de la responsabilité sociale de toute organisation et de toute activité, y compris l'émission obligatoire et l'emprunt. À ce titre, nous délivrons une opinion portant sur la responsabilité sociale de l'Émetteur en tant qu'organisation et sur la finalité, la conduite et le *reporting* du projet financé dans le cadre de l'émission visée.

La méthodologie de Vigeo Eiris pour définir et évaluer la performance ESG des Emetteurs et des Projets Eligibles repose sur des critères adossés aux normes publiques internationales, en conformité avec les lignes directrices de l'ISO 26000, et structurés en 6 domaines : Environnement, Ressources Humaines, Droits de l'Homme, Engagement Sociétal, Comportement sur les marchés et Gouvernance. Le référentiel d'évaluation a été contextualisé au regard de la matérialité des enjeux de responsabilité sociale, sur la base d'un référentiel d'évaluation sectoriel adapté aux enjeux de durabilité de l'Émetteur.

Nos procédures de recherche et de notation font l'objet d'un contrôle qualité interne à trois niveaux (analystes, responsables de secteurs du pôle, revue interne par la direction de l'audit pour les opinions de seconde partie) complété par une revue finale et une validation par le directeur des méthodes. Nos SPO font également l'objet d'un contrôle qualité interne à trois niveaux (consultants en charge de la mission, responsable de production, et validation par le Directeur de la Finance Durable et/ou le Directeur des Méthodes). Un droit de réclamation et de recours est garanti aux Emetteurs, selon trois niveaux : d'abord l'équipe en contact avec la société, puis le Directeur des Méthodes, et enfin le Conseil Scientifique de Vigeo Eiris.

L'ensemble des collaborateurs sont signataires du Code de Conduite de Vigeo Eiris, et tous les consultants ont également signé son addendum sur les règles financières de confidentialité.

Part I. EMETTEUR

NB : L'Émetteur a pour objectif de s'engager dans une démarche d'évaluation (c'est-à-dire les engagements, les processus mis en œuvre, les résultats de l'émetteur relatifs aux enjeux ESG) à travers un processus complet de notation et de benchmarking développé par Vigeo Eiris, qui sera publié postérieurement à la publication de cette SPO. Par conséquent la performance ESG de l'Émetteur n'est pas évaluée dans le cadre de cette SPO.

Controverses ESG liées aux parties prenantes

Une controverse est une information, ou un ensemble d'informations ou d'opinions convergentes ou contradictoires, de caractère public, dûment tracées, mettant en cause une entreprise sur un ou plusieurs sujets relevant de sa responsabilité sociale. Cette mise en cause peut porter sur des faits tangibles ou sur leur interprétation ou constituer une allégation sur des faits non établis.

Vigeo Eiris fournit une opinion sur la gestion des risques liés aux controverses mettant en cause les Emetteurs ; l'analyse porte sur trois facteurs :

- **Sévérité** : ce facteur est fonction de la nature des principes et des intérêts affectés par la controverse ; une controverse est d'autant plus sévère qu'elle met en cause des normes ou des droits fondamentaux ou des intérêts vitaux (échelle : Mineure, Significative, Elevée, Critique) ;
- **Réactivité** : capacité de l'émetteur à démontrer son engagement de dialoguer avec ses parties prenantes, de prendre autant que de besoin des mesures correctives et à rendre compte dans une perspective de renforcement de sa démarche de responsabilité sociale et de maîtrise de risques (incluant la protection de ses actifs y compris ses actifs immatériels, notamment son capital de réputation, son efficacité organisationnelle et opérationnelle, la cohésion de son capital humain, et sa sécurité juridique) (échelle : Proactive, Remédiative, Réactive, non Communicative) ;
- **Fréquence** : est évalué à partir du nombre de controverses mettant en cause l'émetteur sur chacun des facteurs définissant sa responsabilité sociale (échelle : Isolée, Occasionnelle, Fréquente, Persistante). La revue prend en compte les controverses survenues, selon leur gravité, au cours des 24 à 48 mois précédant l'évaluation.

Implication dans des activités controversées

L'implication de l'Émetteur a été analysé pour 17 activités controversées, sur la base de 30 paramètres. Le niveau d'implication de l'Émetteur dans une activité controversée (majeur, mineur, non) est basé sur :

- Une estimation des revenus dérivés des produits ou services controversés.
- La nature spécifique des produits ou services controversés fournis par l'entreprise.

Partie II. EMISSION

Les caractéristiques des Notes ont été évaluées par Vigeo Eiris selon les SBP 2018 et selon notre méthodologie basée sur les normes internationales et les lignes directrices sectorielles applicables en matière de gestion et d'évaluation ESG.

Utilisation des fonds

Les critères d'utilisation des fonds sont définis pour assurer que les fonds des émissions sont utilisés par l'Émetteur de façon documentée et tracée pour financer et/ou refinancer un ou plusieurs Projet(s) Eligible(s). Chaque Projet Eligible retenu doit être conforme à la définition d'au moins une Catégorie Eligible pour être considéré comme tel. Vigeo Eiris évalue la pertinence, la visibilité et la mesurabilité des objectifs environnementaux et/ou sociaux associés et évalué au regard des bénéfices décrits et estimés dans le Document Cadre. Les Projets Eligibles sont aussi évalués en termes de contribution potentielle aux Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies et à leurs cibles.

La définition des Projets Eligibles et de leurs objectifs et bénéfices environnementaux et/ou sociaux est un élément essentiel des normes relatives aux obligations ou aux prêts écologiques/sociaux/durables. Vigeo Eiris évalue la définition des Catégories Eligibles, ainsi que la définition et la pertinence des objectifs de durabilité visés. Nous évaluons aussi la définition des bénéfices attendus en termes d'évaluation et de quantification. De plus, nous évaluons la contribution potentielle des Projets Eligibles aux cibles des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Sélection et évaluation des projets

Le processus d'évaluation et de sélection des Projets Eligibles a été évalué par Vigeo Eiris au regard de sa transparence, sa gestion et sa pertinence. Les critères d'éligibilité ont été évalués selon leur aspect explicite et pertinence au regard des enjeux des Projets Eligibles. L'identification et la gestion des risques ESG associés aux Projets Eligibles sont analysées sur la base de la méthode d'évaluation ESG de Vigeo Eiris, des normes internationales et des directives sectorielles applicables en matière de gestion et d'évaluation ESG.

Gestion des fonds


Les règles de gestion des fonds et le processus d'allocation ont été évalués par Vigeo Eiris au regard de leur transparence, de leur cohérence et de leur efficacité.

Reporting

Le processus et les engagements de suivi, les engagements de reporting, les indicateurs et les méthodologies de reporting sont définis par l'Emetteur afin de permettre un reporting transparent sur l'affectation et le suivi des fonds, sur les bénéfices durables (indicateurs de résultats et d'impact) et sur la gestion responsable des Projets Eligibles financés. Vigeo Eiris a évalué le reporting sur la base de sa transparence et de sa pertinence.

ECHELLE D'ÉVALUATION DE VIGEO EIRIS

Évaluation de la performance		Niveau d'assurance	
Avancé	Engagement avancé ; preuves solides de maîtrise des facteurs managériaux dédiés à la réalisation de l'objectif de responsabilité sociale. Degré d'assurance raisonnable de maîtrise des risques et sur la capacité de l'émetteur, et orientations innovantes en faveur de l'anticipation de risques émergents	Raisonnable	Constat probant de conformité avec les principes et les objectifs prescrits par le Référentiel
Probant	Engagement probant et/ou processus probant ; preuves significatives et concordantes de maîtrise des facteurs managériaux. Degré d'assurance raisonnable de maîtrise des risques et sur la capacité de l'émetteur	Modérée	Constat de compatibilité ou de convergence partielle avec les principes et les objectifs prescrits par le Référentiel
Limité/ Amorcé	Engagement amorcé et/ou partiel ; preuves fragmentaires de maîtrise des facteurs managériaux. Degré d'assurance de maîtrise des risques et sur la capacité de l'émetteur faible	Faible	Constat de carence, de méconnaissance ou de non compatibilité avec les principes et les objectifs prescrits par le Référentiel
Non tangible	Engagement en faveur de l'objectif de responsabilité sociale non tangible ; pas de preuve de maîtrise des facteurs managériaux. Degré d'assurance de maîtrise des risques très faible à faible		



Vigeo Eiris est une agence internationale indépendante de recherche ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et de services à destination des investisseurs et des organisations privées et publiques. Elle procède à une revue des risques et évalue le niveau d'intégration des facteurs de durabilité aux stratégies et aux opérations des organisations.

Vigeo Eiris offre une large gamme de services :

- ▶ **Aux investisseurs** : aide à la décision adaptée à toutes les approches d'investissement éthique et responsable (notations, bases de données, analyses sectorielles, audits de portefeuilles, produits structurés, indices...)
- ▶ **Aux entreprises et organisations privées et publiques, cotées et non cotées** : aide à l'intégration de critères ESG dans les fonctions managériales et les opérations stratégiques (sustainable bonds, corporate rating, audits RSE et labels...).

La méthodologie et les services de recherche de Vigeo Eiris sont en ligne avec les normes de qualité les plus avancées. Notre méthodologie est revue par un conseil scientifique indépendant et tous nos processus de production, de la collecte d'informations à la prestation de services, sont documentés et audités. Vigeo Eiris a choisi de certifier tous ses processus selon la dernière norme ISO 9001. Vigeo Eiris est Vérificateur approuvé par le Board du Climate Bond Initiative (CBI). Les recherches de Vigeo Eiris sont référencées dans plusieurs publications scientifiques internationales.

Forte d'une équipe de plus de 240 experts de 28 nationalités, l'agence est implantée à Paris, Londres, Bruxelles, Casablanca, Hong Kong, Milan, New York, Rabat, Santiago du Chili.

Un réseau de 4 partenaires exclusifs « Vigeo Eiris Global Network », est présent en Allemagne, Brésil, Israël et au Japon.

Pour plus d'informations : www.vigeo-eiris.com